

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18/09/2017
3. Contingentement
4. Bourse Idex Double diplôme Autonoma de Madrid
5. Demande de subvention :
 - Subvention journée d'étude du Master Droit de l'Environnement
 - Subvention Willem C. Vis Intertional Commercial Arbitration Moot
6. Acquisition de nouvelles ressources en droit
7. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Master Droit
M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Licence Droit
Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES
Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SCD
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Mme Catherine HAGUENAU- MOIZARD, Mme Estelle NAUDIN, M. Raphaël ECKERT, M. Jean-Maternelle STAUB

Collège B

M. Bruno TRESCHER, Mme Christel SIMLER, Mme Delphine PORCHERON, Mme Fabienne GAZIN, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Agathe WALTER, Mme Paloma BOUKABOUS, M. Victor GOERGET,

MédiaDroit :

Mme Emmanuelle TRAUZZOLA, Mme Salomé GSELL, M. Olivier TRARBACH

UNI :

M. Jean-Philippe MOUGEOT, M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Personnalités extérieures :

M. Cedric LUTZ-SORG, représentant de M. Pascal CREHANGE, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Raphaël ECKERT

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

M. Dominique RITLENG à Mme Estelle NAUDIN

Collège B

M. Pierre SCHAEFFER à M. Salim ZEIBAK

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Vincent BIEHLER à Mme Agathe WALTER

MédiaDroit :

M. Guillaume SCHORP à Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

M. Elias MOUNTASIR à Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

Personnalités extérieures

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Bénédicte GIRARD, Professeur, Vice-doyen Licence Droit

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
M. Yvan JEANNERET, représentant de l'Ordre des experts comptables

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Emmanuel CASTELLARIN, professeur, directeur de la Fédération de recherche

Membres élus :

Collège A

M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

M. Patrice HILT, Mme Monica HUBELE

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

Mme Clémence LECLERCQ, Médiadroit

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace
Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin
M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg
Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de votants, présents ou représentés	28

Mme le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h04.

L'ordre du jour est modifié et commence par le point 6 « Acquisition de nouvelles ressources en droit ». M. le professeur Nicolas CHIFFLOT énonce les quatre demandes d'abonnement à des bibliothèques en ligne et rappelle qu'un classement est à définir ensuite.

La base Beck-online est une bibliothèque d'ouvrages juridiques en ligne en allemand. Elle est souhaitée pour le nouveau diplôme franco-allemand avec Fribourg. Une base est actuellement en test jusqu'à fin novembre. Le coût de cette base s'élèverait à 7800 euros TTC.

La deuxième bibliothèque en ligne est celle de Lexbase avec un coût de 7417 euros mais la BNU étudie également la possibilité de l'acquérir.

La troisième bibliothèque en ligne est Max Planck Encyclopedia demandé par une doctorante et dont le coût s'élève à 640 euros.

La quatrième est Halsbury's Law of England éditée par Lexisnexis, revue anglaise demandée par une doctorante et dont le coût s'élèverait à 14250 euros. La base est en test jusqu'au 31 octobre.

Madame le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD propose de choisir après que les tests aient été effectués.

Madame le Doyen suggère que ce point soit vu en assemblée de Faculté et que la décision soit prononcée lors du prochain Conseil de Faculté.

1. Informations du doyen

- *Séminaire d'expression orale*

Le séminaire d'expression orale s'est tenu durant quatre samedi après-midi à raison de 2h30 par séance sous la direction de Mme Blanche GIREAUD-BEAUREGARDT. Un bilan qualitatif et quantitatif sera réalisé au courant du mois de décembre.

- *Séminaire intensif de révision*

Une annonce a été réalisée la semaine dernière en amphithéâtre et les inscriptions sont ouvertes à compter de ce jour. Une séance aura lieu le 28 octobre et puis en décembre immédiatement avant les examens. Il a semblé important de faire une séance dès la deuxième ou troisième semaine de TD pour les étudiants qui souhaiteraient avoir de l'aide à ce moment-là. Cela représente 10 heures par matière et par semestre : 3 heures en octobre, 5 heures en décembre et 2 heures pour les rattrapages pour le premier semestre.

2. Adoption du procès-verbal

- En l'absence de demande de modification, le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

3. Contingentement

Ce sont toujours les mêmes réalités qui justifient la demande de contingentement à savoir la capacité d'accueil de notre bâtiment qui est déjà largement dépassé aujourd'hui, les travaux qui rendent d'autant plus difficile la disponibilité de l'ensemble des locaux et les exigences de sécurité. En conséquence, la demande est identique à l'année dernière pour la rentrée 2019.

En droit : 1200 étudiants redoublants compris

En AES : 480 étudiants redoublants compris

M. Etienne MULLER annonce que l'année dernière, tous les vœux 1 absolus et relatifs pour l'entrée à la Faculté de droit en licence 1 ont été obtenus.

Mme Agathe WALTER se dit en accord avec le principe de sécurité mais l'association des Etudiants en Droit ne souhaite pas voter pour car cela représente une limitation d'accès à des étudiants.

Mme Emmanuelle TRAUZOLLA, présidente de l'association étudiante MédiaDroit ne veut pas voter contre car tous les vœux 1 sont acceptés et que dès lors voter contre le contingentement est injustifié.

Mme le professeur Estelle NAUDIN, demande si la Faculté a eu recours au tirage au sort ainsi que le bilan du contingentement.

M. le professeur Etienne MULLER a aussi entendu dire qu'il y avait un tirage au sort à la Faculté de droit ce qui est totalement faux. Le tirage au sort a uniquement lieu lorsqu'une composante est dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes de vœux 1 absolus. Or, la Faculté de droit a même pu absorber quelques vœux 2 d'après les dernières informations de la Direction des études et des stages.

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD ajoute que dès la licence 2, une demande de transfert de dossier peut être effectuée par les étudiants pour intégrer la Faculté de droit. Donc le contingentement n'empêche pas les étudiants de venir suivre leurs études dans la composante.

Maître Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, demande à combien s'élève le nombre de redoublants. Mme Astrid HATT propose de donner l'information lors du prochain conseil.

Mme le Doyen rappelle que le contingentement est une question de sécurité. Les nombres arrêtés sont fonction de la capacité d'accueil du bâtiment.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés en faveur du contingentement.
Pour : 24
Abstention : 4

4. Bourse Idex Double diplôme Autonoma de Madrid

Vingt étudiants sont concernés par la bourse Idex d'aide à la mobilité dans le cadre du double diplôme avec l'Université Autonoma de Madrid. La répartition des bourses Idex d'aide à la mobilité des étudiants du double diplôme avec l'Université Autonoma de Madrid s'effectue comme suit :

- 500 euros pour 9 étudiants effectuant leur première année à Madrid
- 500 euros pour 11 étudiants effectuant leur seconde année à Madrid

Soit un total de 10000 euros.

Mme Elsa DONGOIS, responsable administrative, rappelle que ce n'est pas le montant qui est voté mais la répartition des crédits.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la répartition des crédits IDEX.

5. Demandes de subvention

- Subvention journée d'étude du Master Droit de l'Environnement

Cette demande de subvention est soumise par Madame CAMPROUX-DUFFRENE à l'occasion des 40 ans du master 2 Droit de l'environnement. Elle s'élève à 500 euros selon le budget prévisionnel présenté aux membres du Conseil de Faculté.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du versement de la subvention

- Subvention Willem C.Vis Intertional Commercial Arbitration Moot

Mme le Doyen annonce que la demande nous est parvenue très tardivement car les délais pour la création de l'équipe ont été très brefs. Le projet est tuteuré par Mme le professeur Caroline KLEINER.

Willem C.Vis Intertional Commercial Arbitration Moot est un concours d'arbitrage international qui porte sur un cas d'arbitrage commercial international en anglais. Six étudiantes du master 1 droit international et européens et droit des affaires participent à ce concours. .

C'est un concours qui jouit d'une notoriété très prestigieuse et c'est la première fois qu'une équipe se constitue à Strasbourg selon Mme Deplphine PORCHERON, chargée de mission en Licence Droit.

Le montant demandé correspond aux droits d'inscription qui s'élèvent à 700 euros.

Mme Astrid HATT trouve dommage qu'aucun budget prévisionnel n'ait été transmis.

Mme Delphine PORCHERON confirme que l'équipe formulera des demandes auprès d'autres institutions.

Mme Le Doyen rappelle que le courrier est arrivé le vendredi matin et qu'un budget prévisionnel sera demandé pour le prochain Conseil de Faculté.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du versement de la subvention sous réserve de la réception du budget prévisionnel

6. Divers

- *Travaux de la bibliothèque*

Madame LACAULE indique que la bibliothèque de droit sera entièrement fermée pendant deux mois et une campagne d'affichage va être lancée à ce propos pour en informer les étudiants. Celle du PEGE sera ouverte au mois de décembre et l'ensemble des bibliothèques sont ouvertes à tous. Les étudiants de licence et de master 1 pourront accéder à la bibliothèque de recherches juridiques pendant cette période mais ne pourront pas emprunter d'ouvrage et dans le respect du silence et des habitudes de travail de cette bibliothèque. La bibliothèque de droit transférera une centaine d'ouvrages à la bibliothèque U2 U3 pour les prêts.